



Conseil municipal du 13 mars 2023

Délibération n° 19-23

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations mornantaises

Date de convocation : 03/03/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Christian CECILLON

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT – Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD –Véronique MERLE - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA - Serge CAFIERO - Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Véronique Merle

Jocelyne TACCHINI a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 24

Jocelyne TACCHINI ne prend pas part au vote.

Laure PIQUERAS ne prend pas part au vote.

Alain DUTEL ne prend pas part au vote.

Virginie PRIVAS-BRÉAUTÉ ne prend pas part au vote.

Dorothée RODRIGUES ne prend pas part au vote.

I. LE CONTEXTE

La Ville de Mornant accompagne tout au long de l'année la centaine d'associations qui compose le tissu associatif local par la mise à disposition de locaux, de matériel pour leurs évènements, sans oublier le soutien des services de la ville (services vie associative, technique, communication...).

Les communes peuvent également attribuer des subventions financières aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les associations souhaitant obtenir une subvention de fonctionnement dans le cadre de leurs activités ont donc déposé un dossier en début d'année 2023 auprès du service vie associative.

II. LA PROPOSITION

Association	Subvention obtenue en 2022	Proposition par la commission	ELUS PRÉSENTS AU SEIN CA-BUREAU ASSOCIATION
SECTEUR SPORTS ET LOISIRS			
ACLAM	6 500 €	7000 €	Jocelyne TACCHINI
Association Sportive Mornantaise de Basket	1 000 €	1500 €	NON
Association Sportive Mornantaise de Football FCSO 69	6 000 €	6 000 €	NON
Association Mornantaise de Tennis de Table	700 €	800 €	NON
Hand Ball Club		1 000 €	Laure PIQUERAS
Mornant Tennis		1 000 €	NON
Espace Danse	500 €	1 000 €	NON
Sans Dessous Dessus	450 €	450 €	NON
SECTEUR CULTURE			
Amitiés Mornant Sapouy	700 €	700 €	NON
Association musicale de Mornant et Chaussan	23 000 €	23 000 €	NON
Maison de Pays	2 000 €	2 000 €	Alain DUTEL Virginie PRIVAS BREAU Dorothee RODRIGUES
SECTEUR SOLIDARITES INTERGENERATIONNELLES			
Partage sans frontières	500 €	500 €	NON
SECTEUR DIVERS			
Société de chasse	500 €	500 €	NON

La commission *Services à la Population*, réunie le 27 février 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur cette proposition.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Pascale CHAPOT,
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** les subventions de fonctionnement aux associations détaillées ci-dessus au titre de l'année 2023 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

Mornant, le 13 mars 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER

